

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/835 de la Commission du 12 mars 2024, renouvelant l'approbation de la substance active trinexapac conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TERPLEX***

de la société **GLOBACHEM NV**

numéro de dossier **n°2025-1005**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit TERPLEX dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substances active trinexapac,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 30 avril 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TERPLEX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Lichtenberglaan 2019 Brustem Industriepark 3800 SINT-TRUIDEN Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	200 g/L - trinéxapac-éthyl
Numéro d'intrant	264-2016.01
Numéro d'AMM	2200061
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	
Date d'échéance de l'AMM	30/04/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/10/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/10/2026

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2022-2910 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 30/04/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)